



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel : *Renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun*

Rome, 19-21 juin 2025

Note d'orientation

En juin 2023, l'Union interparlementaire (UIP), en collaboration avec le Parlement du Royaume du Maroc, a organisé la première Conférence parlementaire mondiale sur le dialogue interconfessionnel, qui a rassemblé des parlementaires, des représentants de gouvernements, de religions, de convictions, d'organisations confessionnelles et de la société civile, ainsi que d'organisations internationales et du monde universitaire. La Conférence s'est conclue par la publication du [Communiqué de Marrakech](#), dans lequel les parlementaires affirment que le dialogue interconfessionnel, "fondé sur le soutien des libertés et des droits fondamentaux, est un outil essentiel pour promouvoir l'inclusion et la coexistence pacifique, et consacrer l'état de droit en appui aux efforts collectifs en vue d'une société meilleure". Lors de la Conférence de Marrakech, il avait été annoncé que le Parlement italien accueillerait la deuxième édition de la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel en 2025, à l'occasion du Jubilé 2025 du Vatican. La Conférence de 2025 sera l'occasion de faire le point sur les évolutions intervenues depuis la Conférence de Marrakech, de passer en revue les bonnes pratiques et les difficultés en ce qui concerne la promotion du dialogue interconfessionnel, et de réfléchir aux moyens de renforcer la coopération.

En ces temps troublés, l'inquiétude face à l'avenir ne cesse de croître. Le monde est en proie à des conflits et à des crises politiques qui ont des répercussions sur la cohésion sociale, les droits de l'homme et le développement. Des voix influentes jouent sur les peurs et utilisent la désinformation pour alimenter la démagogie, attiser le sectarisme, désigner des boucs émissaires et semer la discorde. Il apparaît de plus en plus difficile de répondre à certains enjeux tels que les disparités socio-économiques, les inégalités entre les sexes, les déplacements de population, les changements climatiques et le manque de confiance dans les institutions de gouvernance, tant au niveau national qu'international.

Face à l'ampleur de la tâche, l'humanité doit plus que jamais s'unir pour préserver son avenir et œuvrer à la réalisation des droits égaux et inaliénables de chacun, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme nous rappelle qu'ils constituent le "fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde".

Les parlementaires, ainsi que les représentants des religions, des convictions, des organisations confessionnelles, des organisations internationales, de la société civile et du monde universitaire, se réuniront à nouveau en 2025 dans le cadre de la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, placée sous le thème général *Renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun*. La Conférence insistera sur le fait que notre avenir commun, fondé sur les droits de l'homme, la dignité humaine et l'état de droit, dépend de notre capacité à transcender nos différences et à coopérer pour parvenir à des solutions efficaces, conformément à l'appel lancé par le Pape François à tous les peuples afin qu'ils s'unissent, en tant que "pèlerins de l'espoir", dans la solidarité et la fraternité au cours de l'Année du Jubilé.

Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la promotion de sociétés pacifiques et inclusives. Grâce à leurs rôles de représentation, de contrôle, de budgétisation et d'élaboration des lois, ils sont chargés de faire respecter l'état de droit, les droits de l'homme et la justice. En tant que personnalités publiques, ils constituent également une fenêtre sur la société dans son ensemble et sont à la fois des baromètres et des influenceurs de la cohésion sociale. En outre, la diplomatie parlementaire peut aider à soutenir les efforts multilatéraux en faveur du bien commun.

Les représentants des religions et des convictions sont des partenaires de dialogue importants pour les parlementaires. L'écrasante majorité des citoyens du monde adhèrent à une religion ou à une conviction, ce qui se reflète souvent dans l'appareil juridique et les structures de gouvernance des pays : plus de 100 États font référence à Dieu dans leurs textes constitutionnels, tandis que d'autres séparent explicitement la religion ou la conviction de l'État. Le dépassement des tensions entre les systèmes juridiques religieux ou laïques et le respect de l'état de droit et des normes relatives aux droits de l'homme sont des sujets de discussion importants.

L'une de ces tensions porte sur le droit à la liberté de religion ou de conviction, un droit qu'aucune société ne peut se targuer de garantir en toutes circonstances. Cette liberté concerne le droit d'une personne d'avoir et de manifester une religion ou une conviction, ainsi que d'en changer si elle le souhaite. Dans certains pays, des personnes sont prises pour cible par les pouvoirs publics en raison de leur religion ou de leur conviction, et les groupes sous-représentés, tels que les minorités, les femmes et les jeunes, sont particulièrement menacés. Les parlements sont appelés à combler les lacunes législatives et à promouvoir les valeurs d'inclusion, d'égalité et de non-discrimination.

Pour de nombreuses personnes, la religion et la conviction jouent un rôle important dans leurs valeurs et leur identité et vont, dans certains cas, jusqu'à conditionner leur vote et leur participation à la société. Les possibilités de promouvoir la paix et l'inclusion, notamment par la voix législative, comportent souvent une dimension liée à la religion ou à la conviction. Afin de rester informés et de maintenir le dialogue, il est important pour les parlementaires de comprendre les différentes façons dont la religion et la conviction influent sur le choix des électeurs.

L'Union interparlementaire et le dialogue interconfessionnel

Depuis de nombreuses années, l'UIP contribue au dialogue parlementaire et à la coopération entre les différentes religions, convictions et cultures en vue de promouvoir la paix, la coexistence et l'état de droit. À cet égard, parmi les documents finaux des Assemblées de l'UIP les plus pertinents on peut citer la [Déclaration de Québec](#) (2012), intitulée *Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation*, la [Déclaration de Saint-Petersbourg](#) (2017), intitulée *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*, et la [Déclaration de Manama](#) (2023), intitulée *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*.

Les travaux de l'UIP sur l'action parlementaire en matière de religion et de conviction s'inscrivent dans une approche "écosystémique" décrite dans la [Stratégie 2022-2026 de l'Organisation](#), qui souligne que les parlements et les parlementaires agissent mieux au service des citoyens lorsqu'ils tiennent compte des acteurs et des dynamiques qui les influencent, ainsi que des autres parties prenantes concernées, et qu'ils collaborent avec lesdits acteurs et parties prenantes.

Afin de mieux comprendre le lien entre les parlements, les parlementaires et la religion et la conviction, l'UIP a publié le tout premier rapport du genre, intitulé [Rapport parlementaire sur la religion et la conviction – Œuvrer à l'édification de sociétés plus pacifiques et plus inclusives](#), qui examine la façon dont les parlements, en tant qu'institutions, abordent la religion et la conviction. L'UIP prépare actuellement la deuxième édition de ce rapport, qui présente les tendances et les bonnes pratiques actuelles en ce qui concerne le travail parlementaire sur les questions touchant à la religion et à la conviction, afin de favoriser la paix, l'inclusion et le dialogue, ainsi que le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Principaux objectifs de la Conférence

Dans le prolongement des engagements pris dans le [Communiqué de Marrakech](#) et d'autres documents finaux de l'UIP, la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel visera à :

- renforcer la confiance entre les responsables politiques et les représentants des religions et des convictions,
- sensibiliser au rôle important joué par les représentants des religions et des convictions, les responsables politiques et les organisations confessionnelles, et à la manière dont, malgré les différences dans leurs mandats, le dialogue peut être mutuellement bénéfique pour éclairer les politiques et les législations nationales et favoriser la cohésion sociale, en vue de la réalisation d'objectifs communs,

- promouvoir la dignité intrinsèque et les droits de l'homme de chacun, sans distinction de culture, de religion ou de conviction, notamment la liberté de religion ou de conviction, la liberté d'expression, l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes, ainsi que la protection des minorités nationales et d'autres groupes marginalisés ou vulnérables,
- réaffirmer et consolider, conformément à la devise du Jubilé 2025 du Vatican, des valeurs communes telles que la paix, le respect, l'égalité, l'humanité, la fraternité, la sororité, la responsabilité et la compassion,
- contribuer à combattre toutes les formes de discrimination ou d'hostilité, comme l'intolérance, la haine, l'extrémisme et les actes de violence perpétrés ou commis à l'encontre des personnes sur la base de leur religion ou de leur conviction,
- encourager un leadership davantage éthique et responsable de la part des personnes qui exercent une influence et une autorité en matière de politique, de religion ou de conviction,
- promouvoir l'éducation à la paix en tant que fondement essentiel de la coexistence et en tant qu'outil permettant de lutter contre les différentes formes d'intolérance.